Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20260401-0328_03_2026-DE
le 01/04/2026
via TELIOS

COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 0328_03_2026 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/04/2026

Objet : Réunion du 28 mars 2026 « ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINT(E)S ./. Erreur matérielle sur délibération n° 03 et sur Tableau du nouveau conseil.

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Election executif

Date de télétransmission : 01/04/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Courrier pr_fecture-erreur mat_rielle sur la d_lib n 03 du cm du 28 mars 2026.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20260401-0328_03_2026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/04/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20260401-0328_03_2026-DE
le 01/04/2026
via TELIOS

Sainte-Anne, le mercredi 1er avril 2026

Le Maire,

A

Monsieur Thierry DEVIMEUX
Lardenoy
97100 BASSE TERRE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
PÔLE PROXIMITÉ
Direction des Affaires Générales
Service Gestion des Conseils et des Commissions

Téléphone : 0590 85 48 65
Fax. : 0590 85 48 94

Affaire suivie par : Gérard-Nita BAPTISTE-AKO
Courriel : gerard-nita.baptiste@ville-sainteanne.fr

Vos Réf. :
Nos Réf. : F.B/F.C/K.L/G-N.B-A/2026.03815

Objet : Réunion du 28 mars 2026 « ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINT(E)S ./. Erreur matérielle sur délibération n° 03 et sur Tableau du nouveau conseil.

Monsieur le Préfet,

Lors de la réunion du 1er conseil municipal issu du scrutin du 22 mars 2026, ayant pour objet : « ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINT(E)S, une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération n° 3 : ELECTION DES ADJOINT(E)S, dans l'orthographe du nom de l'élu DESIRÉE Bruno.

Cette délibération a été transmise au contrôle de la légalité le 28 mars 2026.

Je vous fais également un retour du tableau du nouveau conseil car sur celui qui vous a été transmis le 28 mars 2026, ne figurait pas la colonne « Conseiller communautaire ».

En conséquence, je vous prie de trouver rectifiés en pièces jointes :

- la délibération
- le tableau.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

P/ le maire et par délégation
La DGA Pôle Proximité,

Le Maire

Kelly LAZARD

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20260401-0328_03_2026-DE
le 01/04/2026
via TELIOS

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE SAINTE ANNE

-=-

Numéro de la délibération
3ème *délibération*

-=-

Election des adjoint(e)s

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION DU SAMEDI 28 MARS 2026 ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINT(E)S

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-huit du mois de mars, à quinze heures vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à « L'Espace de Diffusion Culturelle Francisque BAPTISTE » à Montmain, sous la présidence du maire Francs BAPTISTE.

Convocation faite le 24 mars 2026

Membres
en exercice : 34 présents

Présents (34) :
M. Francs BAPTISTE, Mme Olivia JEAN épse RAMOUTAR-BADAL, M. Lucien GALVANI , Mme Evelyne CHERAL épse VACHER, M. Earvin Pascal SAINSILY, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques Lucien KANCEL, Mme Nicole SOLVAR épse SINIVASSIN, M. Sébastien GAUTHIER, Mme Marie-Anièce MANNE épse RÉGÉLAN, M. Alain CUIRASSIER, Mme Mariane GRANDISSON, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila Boniface MARIE-JOSEPH, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie LOÏAL épse MIXTUR, M. Bruno DÉSIRÉE, Mme Viviane KACY, M. Georges NARDIN, Mme Victoire BETCOUR, M. Kecy PALIE, Mme Sylvie MATHURIN épse VANOUKIA, M. Michel JANKY, Mme Aline MALATCHOUMY, M. Lucien DRYMON, Mme Diana PERRAN, M. Blaise ALDO, Mme Patricia Françoise SAHA, Mme Noella BASTAREAUD, M. Patrick Marcellin GALAS, Mme Lydia FARO épse COURIOL, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Viviane DRYMON épse MONDOR, M. Christian BAPTISTE. .

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES Le 30 MARS 2026

SAINTE-ANNE, Le 30 MARS 2026

Absents (1):
M. Patrick SOLVET.

Secrétaires de séance : Mme Victoire BETCOUR, M. Earvin Pascal SAINSILY, M. Kecy PALIE.

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES Le 30 MARS 2026

SAINTE-ANNE, Le 30 MARS 2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20260401-0328_03_2026-DE
le 01/04/2026
via TELIOS

Le maire expose aux membres du conseil municipal que depuis la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, créant l'article L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus, dans les communes de 3 500 habitants et plus, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le maire présente la liste de candidatures :

1er adjoint	M. Lucien GALVANI
2ème adjointe	Mme Evelyne CHERAL épse VACHER
3ème adjoint	M. Jacques Lucien KANCEL
4ème adjointe	Mme Olivia JEAN épse RAMOUTAR-BADAL
5ème adjoint	M. Sébastien GAUTHIER
6ème adjointe	Mme Marie-Anièce MANNE épse RÉGÉLAN
7ème adjoint	M. Earvin Pascal SAINSILY
8ème adjointe	Mme Dalila Boniface MARIE-JOSEPH
9ème adjoint	M. Georges NARDIN
10ème adjointe	Mme Viviane KACY
Adjoint(e)s chargé(e)s des quartiers	
11ème adjoint	M. Marcel KANDASSAMY
12ème adjointe	Mme Jeannette COURIOL
13ème adjoint	M. Bruno DÉSIRÉE

Le maire invite les membres du conseil municipal à passer au vote ;

Le conseil municipal ;

Après les opérations de vote dans les formes prescrites ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20260401-0328_03_2026-DE
le 01/04/2026
via TELIOS

DESIGNE ainsi qu'il suit les adjoint(e)s au maire de la ville de Sainte-Anne :

M. Lucien GALVANI	1ère(e) adjoint(e)
Mme Evelyne CHERAL épse VACHER	2ème adjoint(e)
M. Jacques Lucien KANCEL	3ème adjoint(e)
Mme Olivia JEAN épse RAMOUTAR-BADAL	4ème adjoint(e)
M. Sébastien GAUTHIER	5ème adjoint(e)
Mme Marie-Anièce MANNE épse RÉGÉLAN	6ème adjoint(e)
M. Earvin Pascal SAINSILY	7ème adjoint(e)
Mme Dalila Boniface MARIE-JOSEPH	8ème adjoint(e)
M. Georges NARDIN	9ème adjoint(e)
Mme Viviane KACY	10ème adjoint(e)
Adjoint(e)s chargé(e)s des quartiers	
M. Marcel KANDASSAMY	11ème adjoint(e)
Mme Jeannette COURIOL	12ème adjoint(e)
M. Bruno DÉSIRÉE	13ème adjoint(e)

Le procès-verbal de l'élection est joint à cette délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Franck BAPTISTE

VILLE DE SAINTE-ANNE
GUADELOUPE

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».